



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BUTRYSUR OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2024047

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval
Mme Juline GARNAVAULT a donné pouvoir à M Claude Noël
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburol
M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi
Mme Josiane GONŠARD a donné pouvoir à M Robert Especel
M. Denis KLETZLEN-BODES a donné pouvoir à M William Bourgoïn

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Arnaud LORENZI



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° DCM2024047

Objet : Attribution d'une subvention à la Caisse des Ecoles (CDE) de Butry-sur-Oise

Rapporteur : Monsieur Bruno Bouriaud, Adjoint au Maire

Rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune verse une subvention d'équilibre à la Caisse des Ecoles (CDE) pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées.

Il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles (CDE) de Butry-sur-Oise pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCM2024014 Budget Prévisionnel du 4 avril 2024,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions : Virginie Caburol, Valérie Limouzin) :

- ↳ **Attribue** une subvention à la Caisse des Ecoles de Butry-sur-Oise d'un montant de 1000€ pour l'exercice 2024,
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657361 en dépenses au budget 2024 de la Commune et au compte 7474 en recettes au budget 2024 de la CDE.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 19/12/2024

Le Maire,
Claude NOËL

